



Etablissements classés

(Commodo / Incommodo)

AVIS AU PUBLIC

Conformément à la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, l'administration communale de Consdorf porte à la connaissance du public que par arrêté ministériel du 15 mars 2023, n° 3A/2023/0741/174, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire a autorisé à LME SARL, pour compte de Madame Thérèse LUTGEN-STEYER,

**l'exploitation d'un monte-escalier à
Consdorf, 13A, rte de Luxembourg
(*établissement de la classe 3A*)**

Conformément à la loi susmentionnée un recours peut être interjeté par ministère d'avoué auprès du tribunal administratif. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans un délai de 40 jours à partir du jour de l'affichage de la décision.

Fin d'affichage : 02 mai 2023 inclusivement

Consdorf, le 23 mars 2023

la bourgmestre,

le secrétaire communal,

(suivent les signatures)

